

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

(extrait du Rapport financier et juridique 2009 Wendel - pages 211 à 213)

Cadre juridique

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 (9^e résolution) a autorisé un programme de rachat par la Société de ses propres actions dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du nombre des actions composant le capital au moment desdits rachats.

L'Assemblée générale du 5 juin 2009 (15^e résolution) a autorisé le Directoire après autorisation préalable du Conseil de surveillance à réduire le capital social de la Société dans la limite de 10 % par période de vingt-quatre mois par annulation des actions acquises dans le cadre des différents programmes de rachat autorisés par l'Assemblée générale.

Caractéristiques du programme de rachat

L'autorisation de rachat d'actions approuvée par l'Assemblée générale du 5 juin 2009 est valable pour une durée de 18 mois à compter de la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 4 décembre 2010. En vertu de cette autorisation, le prix maximum est de 80 €.

Le Directoire est autorisé à racheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représentait à la date d'octroi de l'autorisation 5 036 360 actions.

Les différents objectifs du programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient les suivants :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, scission ou apport ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail ; ou
- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Rachats d'actions réalisés par la Société dans le cadre du programme de rachat approuvé par l'Assemblée générale du 5 juin 2009

Rachats d'actions en couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites :

Entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009, Wendel a acquis directement 460 604 actions propres affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites. Ces achats ont été réalisés pour une valeur globale de 18 814 637 € et une valeur unitaire moyenne de 40,85 €.

Rachats et cessions d'actions dans le cadre du contrat de liquidité :

Le 7 octobre 2005, Wendel a conclu avec Oddo Corporate Finance un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché en mettant à la disposition de l'animateur 5 000 000 € et 80 000 titres. Entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009, Oddo Corporate Finance a acheté pour le compte de Wendel dans le cadre de ce contrat de liquidité 603 327 actions propres pour une valeur globale de 20 504 213 € et une valeur unitaire moyenne de 33,99 €.

Entre le 5 juin 2009 et le 31 décembre 2009, Oddo Corporate Finance a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 642 327 actions propres pour une valeur globale de 22 101 516 € et une valeur unitaire moyenne de 34,41 €.

La Société n'a pas procédé à des rachats ou des cessions d'actions au titre des autres finalités autorisées par le programme.

Wendel n'a pas eu recours à des produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Annulation d'actions par Wendel

Sur les vingt-quatre mois précédant le 31 décembre 2009, Wendel n'a pas annulé d'actions.

Situation au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, Wendel détenait 571 005 actions propres, soit 1,13 % du capital social, dont 471 005 affectées à la couverture des plans d'options d'achat et des plans d'attribution d'actions gratuites et 100 000 affectées au contrat de liquidité. Elles étaient classées en « Valeurs mobilières de placement ». Ces actions sont, conformément à la loi, privées de dividende et de droit de vote.

À cette date, à la connaissance de la Société, aucune de ses filiales ne détenait d'actions Wendel.

Description du programme de rachat soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 4 juin 2010

Il est demandé à l'Assemblée générale du 4 juin 2010 dans la 11ème résolution d'approuver la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement européen n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003.

Dans le cadre du programme, les actions pourront être rachetées en vue de les affecter à l'une des finalités suivantes:

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autres) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- la livraison à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ; ou
- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ; ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- l'attribution ou la cession d'actions au titre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions et

selon les modalités prévues par la loi, notamment les articles L. 3321-1 et suivants et L. 3331-1 et suivants du Code du travail ; ou

- l'annulation en tout ou partie des actions ainsi rachetées.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société en informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'autorisation qui serait conférée au Directoire porte sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, ce qui représente au 31 décembre 2009, 5 043 617 actions, soit, sur la base du prix maximal de rachat de 80 € par action, un investissement théorique maximal de 403 489 360 €.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société s'engage à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital. Il convient de préciser qu'au 31 décembre 2009, le nombre d'actions propres détenues par Wendel est de 571 005. Sur cette base, la Société serait en mesure de racheter 4 472 612 actions compte tenu des actions déjà auto-détenues, soit 8,87% du capital représentant un montant total maximum de 357 808 960 € sur la base du prix unitaire d'achat maximal de 80 €. La Société se réserve la possibilité d'utiliser l'intégralité du programme autorisé.

L'autorisation de rachat serait valable pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 4 juin 2010, soit jusqu'au 3 décembre 2011.

Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 5 juin 2009 au 31 décembre 2009 ⁽¹⁾

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2009					
	Achats	Ventes / transferts	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
Nombre de titres	1 063 931	642 327	Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call vendus	Put achetés	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne			NA	NA	NA	NA	NA	NA
Cours moyen de la transaction	36,96 €	34,41 €						
Prix d'exercice moyen	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Montants	39 318 851 €	22 101 516 €						

⁽¹⁾ La période concernée débute à la date de l'Assemblée ayant autorisé l'actuel programme de rachat et se termine au 31 décembre 2009